



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique de l'éducation

Question écrite n° 66542

## Texte de la question

M. Yvan Lachaud attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur le rapport remis le 13 avril par la mission parlementaire sur la définition des savoirs enseignés à l'école. Selon cette mission, le contenu du socle ne doit pas être décrété d'en haut et l'approche disciplinaire du contenu des enseignements n'est pas forcément la meilleure ; il faut aborder la question des disciplines et des enseignements dans un second temps. Plutôt que des disciplines, on pourrait mettre l'accent sur des aptitudes ou compétences-clés. En conséquence, il le prie de bien vouloir lui indiquer quelles sont les intentions du Gouvernement sur ce sujet.

## Texte de la réponse

L'article 9 de la loi d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école du 23 avril 2005 dispose que « la scolarité obligatoire doit au moins garantir à chaque élève les moyens nécessaires à l'acquisition d'un socle commun constitué d'un ensemble de connaissances et de compétences qu'il est indispensable de maîtriser pour accomplir avec succès sa scolarité, poursuivre sa formation, construire son avenir personnel et professionnel et réussir sa vie en société ». L'esprit dans lequel cette loi a été rédigée et votée par le Parlement n'est en aucun cas de se contenter de figer l'enseignement donné à nos élèves dans une seule approche disciplinaire du contenu des enseignements, mais bien de leur offrir, à partir d'un noyau de compétences, les moyens de poursuivre avec profit les enseignements du cycle suivant. Les compétences sont définies en l'occurrence comme un ensemble de connaissances, d'aptitudes appropriées au contexte. Parmi ces compétences, nombreuses sont celles qui se recoupent et sont étroitement liées : des aptitudes essentielles dans un domaine donné vont renforcer les compétences nécessaires dans un autre. L'acquisition d'un socle commun de connaissances et de compétences se trouve, par ailleurs, être en phase avec les recommandations du Parlement européen et du Conseil qui envisagent de proposer un cadre de référence européen décrivant des « compétences clés pour l'éducation et l'apprentissage tout au long de la vie » : communication dans la langue maternelle, communication dans une langue étrangère, culture mathématique et compétences de base en sciences et technologies, culture numérique, apprendre à apprendre, compétences interpersonnelles, interculturelles et compétences sociales et civiques, esprit d'entreprise, sensibilité culturelle. Une série de thèmes sont récurrents dans l'ensemble du cadre commun et interviennent dans les compétences clés dont la réflexion critique, la créativité, l'esprit d'initiative, la résolution de problèmes, l'évaluation des risques et la prise de décision. Les connaissances et compétences constitutives du socle commun ont été précisées par décret pris après avis du Haut Conseil de l'éducation (décret publié au Journal officiel du 11 juillet 2006). Sept piliers structurent le socle en permettant la transversalité des disciplines : la maîtrise de la langue française, la pratique d'une langue étrangère, les principaux éléments de mathématiques et la culture scientifique et technologique, la maîtrise des techniques usuelles de l'information et de la communication, la culture humaniste, les compétences sociales et civiques. Chaque grande compétence du socle est conçue comme une combinaison de connaissances, de capacités à mettre en oeuvre dans des situations concrètes, mais aussi d'attitudes qui leur correspondent, comme l'ouverture aux autres, la recherche de la vérité, le respect des règles. Les adaptations

nécessaires des programmes vont être proposées par des groupes d'experts chargés chacun d'un de ces piliers, processus en total accord avec la démarche recommandée par l'honorable parlementaire.

## Données clés

**Auteur :** [M. Yvan Lachaud](#)

**Circonscription :** Gard (1<sup>re</sup> circonscription) - Union pour la Démocratie Française

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 66542

**Rubrique :** Enseignement

**Ministère interrogé :** éducation nationale

**Ministère attributaire :** éducation nationale

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 31 mai 2005, page 5511

**Réponse publiée le :** 21 novembre 2006, page 12165